

**Nombre de conseillers :**

En exercice: 11

Présents : 09

Votants: 10

Date de convocation : 18/06/2024

Date d'affichage : 18/06/2024

L'An Deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Abit dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel CAZET, le Maire.

PRESENTS: RUIZ Caroline, PONTOIS Brigitte, PINEAU Marie-Noëlle, MONCLA Dominique, HOURQUET Anthony, BARRIERE Tom, CAZABAN Alexandre, LEGRAND Stéphane, CAZET Michel

ABSENTS: AYSE Patrick qui a donné pouvoir à Michel CAZET, CAZET Joelle

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Dominique MONCLA

**OBJET : Programme "Eclairage des aires de grands jeux 2023  
APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n°  
23EP031**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au TERRITOIRE D'ENERGIE 64, de procéder à l'étude des travaux de : **Eclairage du Stade (Aire de grand jeu)**

Monsieur le Président du TERRITOIRE D'ENERGIE 64 a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise COPLAND.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "Eclairage des aires de grands jeux 2023", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec une abstention:

- **DECIDE** de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le TERRITOIRE D'ENERGIE 64 de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit

|  |                    |
|--|--------------------|
| - montant des travaux T.T.C                                      | 40 605,20 €        |
| - assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus | 4 060,52 €         |
| - frais de gestion du TE64                                       | 1 691,88 €         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>46 357,60 €</b> |

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se

|  |                    |
|--|--------------------|
| - participation Syndicat   | 14 888,58 €        |
| - F.C.T.V.A. (à récupérer par TE64)  | 7 326,96 €         |
| - participation de la commune aux travaux à financer par emprunts              | 22 450,18 €        |
| - participation de la commune aux frais de gestion à financer sur fonds libres | 1 691,88 €         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>46 357,60 €</b> |

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTÉ** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le TE64 lorsque les travaux sont éligibles.

- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Aux registres sont les signatures.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Le Maire, Michel CAZET.

